Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251219-DDP25_203-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ACHATS PUBLICS

TRAVAUX

DECISION DU PRESIDENT N°203

OBJET : M24-017- MARCHÉ DE TRAVAUX PORTANT SUR LA REFECTION DE LA RUE DE LA JANAIE A RETIERS – AVENANT N°1

Le Président de la Communauté de communes :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R2194-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 juillet 2020 (DCC20-064) modifiée autorisant de manière permanente le Président à prendre toute décision concernant l'exécution des marchés publics, notamment la passation d'avenants,

Vu la décision du Président du 16 septembre 2024 (DDP24-195) attribuant le marché de travaux portant sur la ***réfection de la rue de la Janaie à Retiers,*** *ainsi qu'il suit :*

Nom de l'entreprise	*Montant**	*Durée globale estimée*
COLAS France ETABLISSEMENT DE RENNES *LA ROUGERAIE – DOMLOUP BP25 - 35410 - CHATEAUGIRON* *SIRET N° : 329 338 883 01011*	***Selon les prix unitaires indiqués dans le Bordereaux des prix unitaires.*** ** prix fermes et définitifs* *Montant du Détail quantitatif estimatif à titre informatif (non contractuel) :* *88 359,00 € HT, soit 106 030,80 € TTC*	*2 mois à compter de la notification du contrat*

Considérant que les riverains ont souhaité une modification du projet avec un parking supplémentaire en pavé engazonné et que Roche aux Fées Communauté y est favorable ;

Considérant que ces travaux supplémentaires ne peuvent pas, pour des raisons économiques et techniques, être dissociés et effectués par une autre entreprise que le titulaire du marché ;

Considérant que la société COLAS France a estimé cette prestation supplémentaire à hauteur de 19 284,00 € HT, soit 23 140,80 € TTC ; portant, à titre informatif et non contractuel, le montant total du contrat à 107 643,00 € HT, soit 129 171,60 € TTC ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de modifier le marché public initial ;

DECIDE

Article premier :
De **modifier** le marché (M24-017) de travaux portant sur **la réfection de la rue de la Janaie à Retiers,** conclu avec la société **COLAS France** – La Rougeraie – Domloup BP25 – 35410 Chateaugiron -SIRET n° 329 338 883 01011-, afin:

- **d'ajouter une prestation en plus-value d'un montant de 19 284,00 € HT, soit 23 140,80 € TTC ;**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251219-DDP25_203-DE

Article deux :

De signer la modification de marché, sous la forme d'un avenant n°1, avec la société COLAS France dans les conditions précédemment définies, ainsi que tout document s'y rapportant.

Article trois :
Les autres clauses du marché restent inchangées.

Article quatre :
Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Publiée sur le site internet de Roche aux Fées Communauté automatiquement le jour de la réception de l'acte en préfecture,
- Notifiée à la société COLAS FRANCE.

AMPLIATION sera adressée à la Trésorerie de Vitré.

Fait à Retiers, le 15 décembre 2025

Le Président,

Signé par : Luc Gallard
Date : 18/12/2025
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.